Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20261027-2026D069-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D069

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 21/10/2026
Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Maryannick PENN, Jérémy LAINE, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON, Sébastien BOUGET, Isabelle CHAILLOU, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Maxime LESTRUHAUT, Géraldine MERRET, Alain TIRILLY
Absents/Excusés : Sylvie RICOU pouvoir à Sébastien BOUGET, Patrick JAOUEN
Secrétaire de séance : Maxime LESTRUHAUT
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 14 Procurations : 1

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;
VU le projet de procès-verbal ;

M. Pierre LE GOFF expose à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 15/09/2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne d'Isabelle CHAILLOU.

Ont été approuvées les 14 délibérations suivantes :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07/07/2026
- Budget principal de la commune — Exercice 2026 — Décision modificative n° 1
- Budget annexe « Lotissement Pont Prenn » — Exercice 2026 — Décision modificative n° 1
- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)
- Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)
- Occupation du domaine public non routier pour l'implantation et l'exploitation d'un réseau hertzien LoRA sur le bâtiment de la mairie
- Échange de parcelles entre la commune et le Groupement Foncier Agricole de Sainte Rose
- Cession de la parcelle AC 0151 à Madame Soazic GUEZENNEC
- Modalités de location du garage n°1 (sous l'école) à la SARL Friko
- Fixation du montant du loyer de la boulangerie
- Fixation du montant du loyer de la maison au 01 Hent Beg ar Fri
- Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Morlaix Communauté
- Financement de la construction des 3 logements sociaux aux étages de la maison de services par la Banque des territoires
- Exonération du loyer de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) pour 2 mois

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2026.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF